



-----  
**COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du 29 septembre 2023**  
-----

**Présents** : M Jean-Louis FLORES Président,

Membres titulaires : Martial ALIX, Gilles QUINTON, Michèle MARTIN, Valérie HERKT, Régis FRANCHI, Jean-Paul PETIT.

Membres suppléants :

Membres suppléants (non votants) accompagnant leur membre titulaire : Thomas HAROUN

**Excusé(s)**

Membres titulaires : Anne CABRIT

Membres suppléants : Marc GILLOT, Norbert BUREAU, Agnès LECOMTE, Virginie OMONT, Florie PENDIDO, Frédéric PLAGNOL, Sandrine MORIZET.

**A été nommé secrétaire** : Jean-Paul PETIT

La séance est ouverte à 19H04

Lecture et approbation du Compte rendu du comité syndical du 13/04/2023.

Monsieur le Président demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour. Après en avoir délibéré, accepte l'ajout de cette délibération soit :

- Ouverture d'une ligne de trésorerie.

- **Délibérations** :

**Ouverture d'une ligne de trésorerie** :

Monsieur le Président informe l'assemblée que le SIVOS de la Pointe du Diamant rencontre toujours des problèmes de trésorerie.

Il propose de débloquer une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 € pour résoudre ce souci.

Après avoir demandé des propositions à 3 banques différentes, il s'avère que le Crédit Mutuel était la seule banque à pouvoir proposer un contrat.

Monsieur le Président demande donc à l'assemblée l'autorisation de signer cette proposition de contrat soit l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Mutuel :

- D'un montant de 100 000 €,
- D'une durée fixée du 22/09/2023 au 30/09/2024 inclus,

- Les montants tirés porteront intérêts au taux de l'EURIBOR à 3 mois moyenne augmenté d'une marge de 0.40 %.

Le contrat est joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité autorise le Président à signer ce contrat.

### **Remboursement de frais :**

**Considérant** que le SIVOS de la Pointe du Diamant n'a d'autre moyen de paiement que le mandat administratif,

**Considérant** la sortie scolaire offerte aux CM2 pour marquer la fin de leur enseignement en primaire,

**Considérant** la projection cinéma du mois de Juin, offerte par le SIVOS à l'ensemble des enfants du primaire,

**Considérant** la sortie réalisée par le centre de loisirs le 31/08/2023 à PAPEA PARC au Mans,

**Considérant** la panne des pompes de distribution de carburant de fin août à super U,

**Considérant** que cette panne a perturbé le service de transport scolaire qui ne pouvait se servir ailleurs qu'à Super U Auneau,

**Considérant** que Thomas HAROUN, délégué au SIVOS et accompagnateur de la sortie a dû régler lui-même les dépenses liées à cette sortie (billets de train, cinéma, repas du midi etc...).

**Considérant** que Thomas HAROUN a également dû régler un plein de carburant pour le bus scolaire,

**Considérant** que M.JULIEN Arnaud a lui réglé l'achat du DVD pour la projection ainsi que le péage pour la sortie du 31/08/2023 à PAPEA PARC,

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser les remboursements de ces sommes à M.HAROUN et M.JULIEN dont les justificatifs sont annexés à la présente délibération, soit :

- 772.95 € à Thomas HAROUN correspondant aux dépenses suivantes :

231.30 €	Billets de train
157.40 €	Billets d'entrée au Grand Rex + goodies
168.50 €	Repas du midi à Burger King
93.60 €	Billets pour la croisière sur la Seine
122.15 €	Gazoil pour bus Total Energies (24/08/2023)
<b>772.95 €</b>	<b>Total</b>

- 56.89 € à Arnaud JULIEN correspondant aux dépenses suivantes :

41.90 €	Péage pour la sortie du 31/08/2023 à PAPEA PARC
14.99 €	Dvd projection de Juin
<b>56.89 €</b>	<b>Total</b>

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

**AUTORISE** le remboursement d'un montant de 772.95 € à l'attention de Thomas HAROUN et 56.89 € à Arnaud JULIEN.

## Décision Modificative n°1

Vu le budget primitif 2023,

**Considérant** l'information du service Gestion Comptable, indiquant que la provision pour créances douteuses du syndicat doit être abondée au vu des restes à recouvrer soit l'article 681 « dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions – Charges de fonctionnement »,

**Considérant** l'état actuel du chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » notamment l'article 6450 « charges de sécurité sociale et de prévoyance » en déficit,

**Considérant** qu'il a lieu d'abonder ces articles,

Le Président propose au Conseil Syndical la décision modificative n° 1 suivante :

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
Article 681 dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions – Charges de fonctionnement		1 695.72 €
Article 6450 charges de sécurité sociale et de prévoyance		20 000 €
Article 611 contrats de prestations de services	21 695.72 €	

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, accepte ces mouvements de crédits

- Points Divers

### Point transport scolaire :

- Demande de nouveaux arrêts « Hattonville » (Allainville aux Bois) et PN 42 (Boinville le Gaillard) : Monsieur le Président fait lecture à l'assemblée d'un courrier de M.QUINTON Maire d'Allainville aux Bois et l'ensemble de son conseil municipal, demandant le passage du bus dans tous les hameaux d'Allainville aux Bois.  
Monsieur le Président indique également qu'une famille a aussi demandé la création d'un arrêt au PN42 (passage à niveau) sur la commune de Boinville.  
Le Président rappelle que le transport scolaire est une compétence d'IDFM, la demande a tout de même été faite, celle-ci s'est vue refusée car toutes les conditions de création d'un arrêt ne sont pas réunies. L'ancien transport effectué par la commune d'Allainville ne peut plus être subventionné par IDFM le mini bus n'étant plus conforme au règlement des CSS (Circuits Spéciaux Scolaires).  
Pour l'arrêt au PN42, Ile de France Mobilité a également refusé, le nombre d'enfant étant insuffisant.  
  
Monsieur le Président va tout de même relancer le sujet auprès d'IdFM pour le passage du transport dans les hameaux d'Allainville à la suite du courrier de la mairie.
- Communication retard de bus : Les agents du SIVOS ont informé les élus d'un souci de communication avec les familles notamment en cas d'urgence (exemple lors du retard du bus scolaire). M.FLORES propose à l'assemblée la création d'un compte Panneau Pocket pour le SIVOS afin de pouvoir faire passer des informations urgentes aux familles. Cette application permettrait aussi de faire passer d'autres informations moins urgentes tel que les menus de cantine ou inscription garderie ...

- Ecole maternelle : La Directrice de l'école maternelle demande aux élus une attestation destinée à autoriser les ATSEM à prendre en charge les enfants sur du temps périscolaire notamment lors de retard du bus scolaire après 16h30. Cette attestation lui sera remise rapidement.
- Transport scolaire : Ile de France Mobilité a informé le SIVOS d'un changement de prestataire au 01/01/2024. Le service passera en délégation de service public à cette date. Le SIVOS n'aura plus à supporter la totalité des factures seulement la différence entre les factures et la subvention d'Ile de France Mobilité.

### **Point rentrée scolaire :**

- Effectif 2023/2024:

Ecoles :

Maternelle : (31)

- PS/GS : 13 élèves (4 PS, 9 GS).
- MS : 18 élèves.

Elémentaires : (80)

- CP : 18 élèves.
- CE1/CE2 : 20 élèves (10 CE1, 10 CE2).
- CE2/CM1 : 20 élèves (5 CE2, 15 CM1).
- CM1/CM2 : 22 élèves (7 CM1, 15 CM2).

Centre de loisirs :

104 inscrits à ce jour. (115 l'année dernière dont 6 extérieurs)


- 38 Boinville le gaillard (44)
- 18 Paray Douaville (22)
- 18 St Martin de Bréthencourt (18)
- 15 Allainville (11)
- 10 Orsonville (14)
- 5 extérieurs (6)

Périscolaire

- Environ 40 enfants par jours par soir et 20 par matin = légère augmentation.
- Mercredi environ 30 enfants par jours = diminution.
- Restauration scolaire : Le tarif social à 1€ est mis en place depuis la rentrée et devrait concerner environ 3 familles.  
Le nouveau prestataire de livraison de repas a débuté le 18/08/2023 Yvelines restauration est remplacé par CONVIVIO.
- En cas d'absence des ATSEM ou personnel cantine, ce sont les animateurs qui effectuent les remplacements. Une animatrice sera en congé maternité à partir du mois de décembre. Son remplacement est à prévoir, la secrétaire est chargée de contacter l'association Chantier Yvelines. Cette association a la possibilité de mettre à disposition du personnel.
- Entretien des locaux : La société APS effectue, depuis la rentrée, l'entretien des locaux de l'école élémentaire. La partie restauration scolaire est toujours réalisée par l'agent cantine avec en remplacement du ménage de l'école, celui de la garderie. Pour ce faire son planning a été modifié.
- CAF : Monsieur FLORES fait présentation de la nouvelle convention (CTG Convention Territorial de Globale) cette convention sera à signer avant novembre.
- Remplacement PAC école maternelle : Une note d'information aux parents est prête à être distribuée semaine du 02/10/2023.
- Les tablettes seront mises en service, avant les vacances de fin octobre.

- Achat de pc portables : Afin de remplacer ceux obsolètes et après avoir reçu la ligne de trésorerie il est prévu l'achat de 4 PC portables soit : 3 pour l'école élémentaire et 1 pour l'école maternelle.

Fin de la séance 20h43

<u>Le Président</u>	<u>Le secrétaire</u>
Jean-Louis FLORES 	Jean-Paul PETIT 